



## Décision de radiodiffusion CRTC 2013-304

Version PDF

Ottawa, le 21 juin 2013

**Rogers Broadcasting Limited**  
Moncton et Saint John (Nouveau-Brunswick)

### **CKNI-FM Moncton et CHNI-FM Saint John – Renouvellements administratifs**

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio commerciale spécialisée de langue anglaise CKNI-FM Moncton et CHNI-FM Saint John (Nouveau-Brunswick), du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014, selon les modalités et **conditions** en vigueur dans les licences actuelles.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions qui pourraient être soulevées quant au renouvellement de ces licences. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

*\*La présente décision doit être annexée à chaque licence.*